

CB®

BORID®

À teneur d' ACIDE BORIQUE

COMMERCIAL

TUE: Blattes, Fourmis, Fourmis charpentières, et Lépismes

- **POUDRE EXTRÊMEMENT DURABLE**
- **INODORE**

CB Borid est une poudre qui ne tache pas, est inodore, inflammable et dont la particularité est de contrôler l'infestation de maisons et autres locaux par les blattes.

CB Borid est une poudre extrêmement durable et efficace tant qu'elle existera en place à condition qu'elle demeure constamment séchée.

Le remplissage étant effectué au poids, le produit risqué de se tasser pendant l'expédition.

LIEUX D'EMPLOIS RECOMMANDÉS:

- À Domicile
- Restaurants
- Épiceries
- Écoles
- Entrepôts
- Maison Mobiles
- Hôtels
- Bureaux
- Appartements
- Greniers
- Maisons de Ropes
- Navires-Bateaux
- Yachts
- Autobus
- Chenils
- Zoos
- Nouveau Site de Construction
- Égouts
- Hôpitaux

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE:

Acide Borique.....99.0%

NO. D'ENREGISTREMENT 22379

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Produit des E.U. d'Amérique

À CONSERVER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

CONTENU NET 11.3 kg

Acuity Holdings, Inc.

11627 - 178 Street

Edmonton AB T5S 1N6

905-669-9876

PRÉCAUTIONS À PRENDRE : Veillez à n'utiliser ce produit que dans des endroits inaccessible aux enfants ou aux animaux domestiques.

NOCIF, LORSQU'AVALÉ. ÉVITEZ TOUT CONTACT AVEC LES YEUX; RISQUE DE LES IRRITER.

LAVEZ-VOUS LES MAINS A FOND APRES USAGE.

PREMIERS SOINS : En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

RENSEIGNEMENT TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

MODE D'EMPLOI :

DANS LES LOCAUX D'HABITATION

Aucune trace de poudre ne devrait demeurer visible dans les locaux d'habitation après application. Toute trace visible après l'application devra être repoussé au balais dans les fentes et crevasses ou nettoyé. Évitez la contamination des denrées alimentaires et de la nourriture pour animaux. Ne pas utiliser dans les endroits où la nourriture est servie et où les aliments sont exposés. Appliquez environ 500 g du produit par surface de 100 m² des locaux habités.

Appliquer généreusement CB Borid dans les zones où les blattes se cachent ou font leurs nids:

1. Sous-et derrière-les appareils ménagers.

2. Dans les espaces interstices des trajets de plomberie accessible par des trous, autour la plomberie et des drains. .
3. Dans les espaces vides sous les armoires de cuisine et de salles de bains. (Avis: plusieurs armoires ont un espace dans le haut des plaques inférieures sous les armoires qui facilite l'accès. Dans le cas contraire, percez un petit trou au haut de cette plaque).
4. Dans les cavités de tiroirs des armoires.
5. Dans les crevasses autour des châssis de fenêtres, chambranles de portes, socles, montures électriques et armoires.
6. Dans les salles de débarras, sous et autour les chauffe-eau, laveuses et sécheuses. Veillez à bien traiter les interstices des trajets de plomberie.
7. Dans les greniers, autour du périmètre et de la tuyauterie d'aération au-dessus des cuisines et des salles de bains.
8. Autour du périmètre de retombées de plafonds.
9. Dans les puits de cages d'ascenseurs, monte-charge et chutes à ordures ménagères.
10. Sous-et derrière les palettes et boîtes de carton dans les salles de débarras .

DANS LES AIRES ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE MANUTENTION DES DENRÉES ALIMENTAIRES

ÉTABLISSEMENTS DE MANUTENTION DES DENRÉES ALIMENTAIRES : Endroits autres que les résidences domiciles où les aliments sont exposés, entreposés, transformés, préparés ou servis. L'APPLICATION DU PRODUIT DANS LES AIRES ALIMENTAIRES EST LIMITÉE AUX FENTES ET CREVASSES UNIQUEMENT. Appliquez en petite quantité directement dans les fentes et crevasses au moyen d'un soufflé vaporisateur ou autre équipement approprié pour application directe de l'insecticide. Veillez à traiter également les locaux de réception, d'entreposage, , d'emballage (mise en conserve, embouteillage, enveloppement, mise en boîte ou en caisse); les locaux de préparation, d'entreposage de déchets comestibles et les systèmes de traitement fermés (minoteries, laiterie, huiles et sirops comestibles). Les locaux de service où les aliments demeurent exposés pendant les heures ouvrables de l'établissement seront également considérés comme des locaux de denrées alimentaires.

AIRES NON ALIMENTAIRES : Salle d'entreposage des déchets, toilettes, drains (à l'entrée des égouts et vestibules); bureaux, vestiaires, salles des machines, chaufferies, garages, placards à balais et salles d'entreposage (après mise en conserve ou embouteillage). Appliquez le produit au long des plinths, autour des conduits d'eau, aux surfaces derrière et sous des éviers, les casiers, les tables, les palettes et autres endroits que se cachent les insectes ou par où ils pénètrent préférence pour s'y dissimuler.

Prenez particulièrement soin que le produit ne se dépose pas sur les surfaces exposées ni ne se propage dans l'air environnant. Veillez à ne pas contaminer les aliments ni les surfaces de traitement des aliments. VEILLENZ À NE PAS APPLIQUER LE PRODUIT DANS LES AIRES ALIMENTAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE MANUTENTION DES DENRÉES ALIMENTAIRES QUE DANS LES FENTES ET CREVASSES.

TRAITEMENT DES ÉGOUT : N'appliquez ce produit qu'à un taux égal ou inférieur à 1.25 kg par 100 m² au moyen d'un souffleur portatif ou d'un réservoir d'air sous pression portatif.

PRE-TRAITEMENT DANS LES CONSTRUCTIONS NEUVES : Appliquez la poudre aux socles et dans les interstices des trajets de plomberie au taux de 2 kg par 100 m². Dans les greniers, appliquez la poudre au périmètre et autour des colonnes d'évents au taux de 2 kg par 100 m².

FOURMIS CHARPENTIÈRES: Localisez la source d'infestation. Au moyen d'un applicateur de poudre, injectez le produit pendant 3 à 5 secondes dans les tunnels et cavités creusés par les insectes.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

ENTREPOSAGE: Conserver dans le contenant d'origine, éloigné des denrées alimentaires et nourriture pour bétails. Entreposer dans endroit verrouillé.

ÉLIMINATION: Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé par la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conformés à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.